

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 67 (1953)

Artikel: Vitrail aux armes Legoux
Autor: Deonna, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746090>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vitrail aux armes Legoux

par W. DEONNA

(avec planche IX)

Acquis en 1951 par le Musée de Genève, ce vitrail haut de 35 cm., large de 21 cm., montre deux écussons accolés dans un encadrement de pilastres de style Renaissance (pl. IX)¹⁾.

A gauche²⁾, Legoux : d'argent à une palme à dextre et à une branche de laurier à senestre, les deux de sinople, soutenues d'un croissant d'azur et accompagnées d'une étoile du même en chef et de deux tourteaux de pourpre (?) L'écu est timbré d'un casque à grille de trois quarts, et cimé d'un lion d'or issant et tenant une épée ; lambrequins de gueules et de sinople.

A droite, Lefebvre : écartelé aux 1 et 4 de gueules à trois fleurs de lis d'or ; aux 2 et 3 d'or à trois maillets de sable mal ordonnés. Le casque à lambrequins d'or est surmonté d'un buste d'homme, en costume du temps, tourné de trois quarts à sa droite, la main gauche à la hanche, qui élève entre deux doigts de la main droite une bague avec chaton.

Au bas, la légende :

*Capp.ne Iohans Legoux. Chlaïn
de Coppet concierge du Chasteau. Et
Marie Lefebvre. Sa femme. Lan de Salut
MDCXI.*

Tout en haut, deux scènes militaires : à gauche, deux soldats battent du tambour et jouent du fifre ; à droite, un troisième bat aussi du tambour, et un enseigne, écharpe en travers de la poitrine, porte une bannière à la croix traversante blanche sur fond jaune³⁾.

* * *

Originaire de Besançon, la famille Legoux⁴⁾ se réfugia pour cause de religion à Neuchâtel, où elle s'est éteinte avant 1749. Antoine Legoux y vient en 1577, est reçu bourgeois en 1579⁵⁾ et meurt en 1587. Jean Legoux est vraisemblablement son proche parent, peut-être son frère ou son neveu. Il était châtelain de Cossonay en 1607, et il bénéficia à cette date avec son parent Jehan Gaudot, lui aussi réfugié de Besançon à Neuchâtel, d'un legs de Marguerite Bercin, de Besançon⁶⁾. Les

¹⁾ Invent. N° 19 259.

²⁾ M. Duckert, de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, a bien voulu blasonner ces armoiries et nous signaler l'origine neuchâteloise de la famille Legoux.

³⁾ Cette couleur n'est pas nécessairement celle du drapeau, car elle est employée uniformément avec le bistre et le noir pour ces motifs.

⁴⁾ Rietstap, *Armorial général*, II, 1887, s.v. Legoux (Neuchâtel) ; Quartier La Tente, *Les familles bourgeoises de Neuchâtel*, 1903, 17 ; Léon et Michel Jéquier, *Armorial neuchâtelois*, II, 1944, 36, s.v. Legoux. — Je dois les renseignements que j'indique ici sur cette famille à M. Léon Jéquier et à M. le Dr. Olivier Clottu, que je remercie de leur obligeance.

⁵⁾ Et non en 1574, comme il est dit dans l'*Armorial neuchâtelois*, d'après les rôles bourgeois.

⁶⁾ Pierre Dassier, notaire, Genève.

armes de cette famille ⁷⁾ sont, avec quelques variantes, celles que Jean Legoux porte sur son vitrail ; on les voit sur divers documents neuchâtois du XVII^e siècle ⁸⁾ ; elles ont été relevées en écartelé par la famille Boyve ⁹⁾.

* * *

La seigneurie de Coppet ¹⁰⁾, baronnie depuis 1484, appartenait à la famille savoyarde de Viry, qui la conserva quelque temps encore après la conquête du pays de Vaud par les Bernois en 1536. Elle passa, à partir de 1543, en diverses mains, pour être vendue et inféodée par Berne, en 1601, à Lesdiguières, chef du parti calviniste en France, capitaine de Henri IV, devenu lieutenant-général en Dauphiné, qui entretenait d'excellentes relations avec les Suisses, surtout avec Berne et Genève. Il ne la garda que jusqu'en 1621, date à laquelle il se défit de Coppet par échange avec Daniel de Bellujon, baron de Villeneuve et de Roquemore. Daté de 1611, le vitrail remonte donc au temps où Coppet relevait de Lesdiguières.

* * *

Le baron de Coppet possédait juridiction sur sa seigneurie. En 1536, les Bernois installèrent à Coppet un châtelain en leur nom, qui fut Claude Bory, nommé par le général Naegeli ¹¹⁾. Sous leur régime, la justice de Coppet était administrée par le « châtelain », assisté d'un lieutenant, d'un curial et de six justiciers ¹²⁾. C'est la fonction que Jean Legoux remplit en 1611.

Celle de « concierge », serviteur, gardien, intendant d'un château, d'un palais, avait jadis une autre valeur qu'aujourd'hui, et ce titre fort honorable ¹³⁾ était porté par des personnes de haute qualité ¹⁴⁾.

Les deux titres de « châtelain » et de « concierge » sont souvent associés comme ici ¹⁵⁾.

* * *

Le château de Coppet ¹⁶⁾ aurait été brûlé par les Bernois à leur retour de Genève, toutefois, les documents n'en parlent pas ¹⁷⁾. En 1602, Lesdiguières reconstruisit un corps de logis ; il est représenté sur un plan dressé vers 1660. En 1665, le comte de Dohna transforma le château fort en une maison ouverte, rasa les murs et tours,

⁷⁾ Léon et Michel Jéquier, *op. cit.* : « De sable à deux rinceaux soutenus d'un croissant, accompagnés d'une étoile en chef et accostés de deux besants, le tout d'or (fig. 179). Les rinceaux sont généralement remplacés par une palme à dextre et une branche de laurier à senestre, sur lesquelles broche le croissant (fig. 180). L'étoile peut faire défaut ou être remplacée par un tourteau. Divers panneaux de mousquetaires donnent le champ d'azur, les rameaux de sinople, les croissants, étoile et besants d'or (fig. 181) ».

⁸⁾ Ibid., ex.

⁹⁾ Ibid., et I, s.v. Boyve ; *Archives héraldiques suisses*, 1888, 185, 187, pl.

¹⁰⁾ Mottaz, Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud, s.v. Coppet ; 504, *Les seigneurs de Coppet*.

¹¹⁾ Gilliard, *La conquête du Pays de Vaud par les Bernois*, 1935, 94 et n° 7 ; 142, n° 3.

¹²⁾ Mottaz, 508.

¹³⁾ E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, II, 1932, s.v. Concierge, ex.

¹⁴⁾ Ibid., ex. : Littré, *Dict.* s.v., la reine Isabeau de Bavière s'était fait nommer en 1413 concierge de la conciergerie du palais ; Huguet, *l.c.* : « Digne Vierge qui de Jhesus fustes mère et concierge »... Saint Jean, « concierge de Jésus »... « Le diable estoit le possesseur et détenteur... comme concierge, officier et exécuter de la Justice divine », etc.

¹⁵⁾ Huguet, *ibid.*, ex. : « Dame Vertu, la très bénigne Déesse, laquelle est concierge et chastelaine du haut palays cristallin du Roy Honneur son père », Lemaire des Belges, *La couronne Margaritique*, IV, 41 ; « Il ne rendra la montaigne qu'à dame Leonorine, soulz la main de laquelle il l'a conquise et espère la défendre comme son chastelain, serviteur et concierge », Amadis, V, 31.

¹⁶⁾ Mottaz, 508, *Le château*.

¹⁷⁾ Gilliard, 93, n° 1.

à l'exception d'une seule conservée jusqu'à nos jours, où sont déposées les archives du château, créa la cour d'honneur, reconstruisit une partie des documents. Le château actuel ne remonte pas au-delà du XVIII^e siècle, reconstruction due sans doute à G. de Smeth, en 1767-1771 ; Necker y apporta quelques transformations.

* * *

Jean Legoux a indiqué sur son vitrail ses trois fonctions de capitaine, châtelain, concierge du château, non seulement par la légende, mais encore par les images accessoires.

En haut, les soldats évoquent son rôle guerrier ; le drapeau a la croix traversante des drapeaux réglementaires suisses ¹⁸⁾.

Le lion qui tient l'épée symbolise son rôle de juge. Car le lion est l'attribut de la Justice, à laquelle la Force est soumise ¹⁹⁾. L'épée est celle que la Justice personnifiée tient en main. Et, comme ici, les deux emblèmes sont parfois associés ; ainsi, sur un médaillon d'une gravure de l'Escalade de Genève, en 1602, parue avant 1670 et attribuée à François Diodati, les armes de Genève ont pour tenants deux lions, celui de gauche, dressé, tenant l'épée.

Sur l'écusson de droite, celui de Marie Lefebvre, un homme élève dans sa main droite une bague, sur laquelle il semble vouloir attirer l'attention. Est-ce une bague nuptiale, symbole de l'union des époux ? Etant donné ce qui précède, il est plus logique d'y reconnaître une allusion à la troisième fonction de Legoux, celle de concierge du château. L'anneau-cachet, dont on scelle les missives, est un symbole du « Secret » que doivent observer ceux qui sont investis d'un poste de confiance, de la « Fidélité » qu'ils doivent garder à ceux dont ils sont les serviteurs ²⁰⁾. Et le buste humain est sans doute celui de Legoux lui-même.

¹⁸⁾ de Vallière, *Histoire du drapeau suisse*, 1908.

¹⁹⁾ Sur ce symbolisme, cf. mon article, *La Justice à l'Hôtel de Ville de Genève et la fresque des juges aux mains coupées*, *Rev. suisse d'art et d'archéologie*, 1950, 144.

²⁰⁾ Sur ce symbolisme, cf. mon article, *Bouche scellée*, *Rev. suisse d'art et d'arch.*, 1951, 35.